

quant à la qualité de notre service ou au niveau des normes, mais pour ce qui est de moderniser le ministère en vue de l'avenir et, en fait, pour l'immédiat.

● (4.50 p.m.)

Les députés sont au courant des travaux des commissions d'étude qui sont à examiner tous les aspects des opérations postales. Elles pourront recommander de transformer le ministère en société de la Couronne. C'est le parti pour lequel les États-Unis et la Grande-Bretagne ont opté, mais en soi, ce n'est pas une panacée. Toutefois, ces deux pays estiment que c'est un premier pas essentiel.

Voici les sujets des études entreprises: l'organisation, le milieu (qui vient de paraître), pratiques de gestion, inventaire de la gestion, régimes d'information de la gestion, plans d'application, mise sur le marché, administration du personnel—l'un de nos plus graves problèmes—transports, prévisions sur le courrier, productivité, dessin des installations et utilisation du matériel, tri, distribution et tri préalable. Tous ces sujets font l'objet d'études approfondies et, les députés le savent, nous avons même chargé une commission d'étude d'examiner le dessin des timbres. Son rapport a été sévère, mais nous l'avons publié de bon gré. La flatterie ne nous intéresse pas. Nous voulons connaître nos faiblesses. Une étude est en marche à propos de la Direction de l'information; on y mettra l'accent sur les façons d'améliorer les communications à l'intérieur d'un organisme si vaste et si divers.

J'espère publier le plus grand nombre possible de ces rapports. Nous prévoyons que certaines critiques seront sévères, mais je ne peux pas en prédire la teneur. Toutefois, il se peut que la plupart renferment des renseignements confidentiels utiles provenant de sources privées ou touchant l'administration intérieure et des questions financières. Dans ce cas, nous serions disposés à publier un Livre blanc, mais de toute façon, nous ne nous abstenons pas de publier un rapport parce qu'il renfermera des critiques. S'il est confidentiel, d'accord, mais pas s'il est critique. Tel est l'état actuel de la situation. Nous examinons toutes les phases de notre activité. Toutes les critiques formulées à la Chambre cet après-midi, ou un autre jour, ou encore à l'extérieur de la Chambre, nous les avons perçues il y a longtemps. De fait, nous en avons perçu certaines dont jamais personne n'a parlé.

Certaines critiques contre les Postes sont injustes. A en croire certains éditoriaux, les Postes seules empêchaient l'industrie canadienne de l'édition de faire faillite. Je conseille aux députés de comparer les éditoriaux

d'aujourd'hui avec ceux de septembre dernier. A ce moment-là, quand j'ai annoncé que nous allions prendre des mesures pour établir le service postal sur une base plus efficace, pour réduire les frais et pour équilibrer le budget, tous les journaux sans exception ont salué le ministre des Postes comme l'homme de la situation. Mais quand à la fin d'octobre les modalités du bill furent connues et que l'on a su ce que ma déclaration voulait dire, tous les journaux canadiens, à quelques remarquables exceptions près, ont changé leur fusil d'épaule. Leur attitude était la suivante: «Équilibrer le budget. D'accord. A nos dépens? Jamais.»

Il est temps, à mon avis, que les maisons d'édition l'admettent: les subventions payées par le public constituent un privilège et non pas un droit et elles impliquent certaines obligations, y compris celle d'en proposer le montant et la répartition. Nous ne sommes pas des experts en édition et nous ne prétendons pas l'être. Nous ne prétendons pas être en mesure d'établir une formule équitable nous permettant d'aider les publications qui en ont besoin, qu'elles soient sans but lucratif, canadiennes ou américaines. Les maisons d'édition, plus précisément leurs éléments de deuxième et de troisième classes, vont tout de même bénéficier d'une subvention de 40 millions de dollars payée par les contribuables. Au lieu de donner à entendre que cette subvention est insuffisante ou qu'il faudrait éviter de la réduire, les maisons d'édition devraient, à mon avis, soumettre au Parlement des propositions précises sur l'attribution de ces fonds.

Loin de m'opposer au versement de subventions à des périodiques canadiens, je les estime très utiles, mais qu'on dise à quels genres de périodes et combien leur verser. Tout comme j'estime très utile d'aider Air Canada à remplir son mandat national. Je m'oppose cependant à toute subvention, quel que soit le mérite du bénéficiaire, qui est cachée au public et dissimulée dans le tarif postal.

Pour résumer, monsieur l'Orateur, les Postes traversent une période de transition difficile. Le changement est toujours difficile. A l'heure actuelle, nous souffrons de critiques démesurément nombreuses, et cela est toujours pénible pour le moral. D'autres difficultés se rattachent au fait que, pour la direction et les syndicats au sein des Postes, l'entente collective est un concept nouveau. Pour la première fois en 100 ans d'existence, nous travaillons à une entente collective; des deux côtés, on a peut-être tendance à interpréter l'entente trop littéralement, à s'arrêter aux mots plutôt, parfois, qu'à l'esprit qu'ils représentent—autrement dit, à traiter l'entente comme un document humain.